



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 17 août 2023

ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2023

Élections sénatoriales 2023 : dépôt des candidatures

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre 2023 de 08h30 à 17h30. 5 sièges de sénateurs sont à pourvoir dans le département de la Moselle au scrutin proportionnel.

Une déclaration de candidature est obligatoire pour toute liste de candidats souhaitant se présenter.

Chaque candidat doit être inscrit **sur une liste paritaire** comportant, à peine d'irrecevabilité, deux candidats de plus que de sièges à pourvoir (art. L. 300 du Code électoral), soit 7 candidats pour le département de la Moselle.

Les candidatures sont à déposer sur rendez-vous uniquement à la préfecture de la Moselle à Metz, bureau 107 :

- du lundi 4 au jeudi 7 septembre 2023 de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- le vendredi 8 septembre 2023 de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

La prise de rendez-vous s'effectue via l'adresse pref-elections@moselle.gouv.fr.

La déclaration de candidature est présentée, soit par un des candidats figurant sur la liste, soit par un mandataire désigné par eux à cette fin. Elle est établie impérativement en double exemplaire.

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par message électronique, ne sera accepté.

Les documents officiels nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature sont accessibles sur le site internet de la préfecture : <https://www.moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Elections-Politiques/Elections-Senatoriales>

Un mémento édité par le ministère de l'Intérieur pour accompagner les candidats dans leurs démarches est accessible également sur le site internet de la préfecture, à cette même adresse.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle